



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 4 janvier 2025

Nombre effectif	
Légal	39
En exercice	39
Présents	31
Votants	39

Etaient présents :

Simon LECLERC Maire, Philippe EMERAUX Maire délégué, M. ROL, P. BERARD, M. DEMANGEON, JM. ROCHE, C. DAMIANI, JJ. DACUNHA, R. PAUTRAT, A. MARQUES, J. SIMONIN, MF. VALENTIN, M. CHAVAL, MA. HARMAND, C. LAURENT, G. PISANO, D. SEGURA, F. LAMAZE, C. JEANNOEL, C. LEMAIRE, C. GILLET, C. SCHMIEDERER, A. ALBRECHT, H. AURY, A. WEINBISSINGER, D. MONTESINOS, P. COLLE, G. HOCQUARD, JF. MERLIN, F. LOUIS, E. ELHOMSY

Formant la majorité des membres en exercice conformément à l'article 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Conformément à l'article 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Pouvoirs :

JC. ETIENNE donne pouvoir à P. EMERAUX, S. FARNOCCHIA à C. LAURENT, M. FURGAUT à A. MARQUES, M. GAU-CHWALISZEWSKI à M. ROL, S. HARROY à JM. ROCHE, N. LEONARDI à C. DAMIANI, C. LETOURNEUR à G. PISANO, F. SZATKOWSKI à M. DEMANGEON

Mme Claudine DAMIANI a été élue Secrétaire de séance.

N°17

DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN D'ORGANISMES ET SYNDICATS EXTERIEURS

M. le Maire informe qu'en début de mandat, les conseillers municipaux doivent élire les représentants parmi les membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et sur sa proposition,

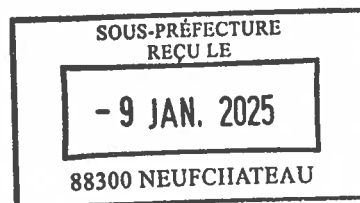
A l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au vote à bulletin secret et désigne les membres visés dans le tableau ci-dessous pour siéger au sein des services extérieurs :

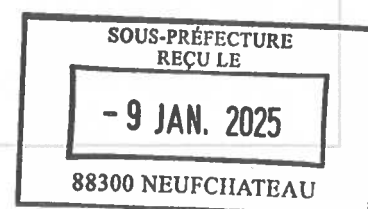
**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au représentant de
l'Etat le 9/1/25 et de sa publication
ou de sa notification le.....**

Le Maire

S. Leclerc



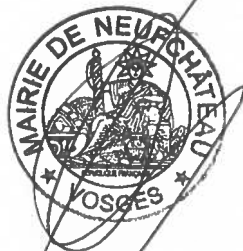
LISTE SERVICES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COLLEGE	1. Jean-José DA CUNHA 2. Claudine DAMIANI 3. Sandrine FARNOCCHIA	1. Rachel PAUTRAT 2. Christiane LETOURNEUR 3. Florence LAMAZE
LYCEE – LPO SEP Pierre et Marie Curie	1. Cyrille JEANNOEL 2. Claudine DAMIANI 3. Sandrine FARNOCCHIA	1. Jean-José DA CUNHA 2. Rachel PAUTRAT 3. Florence LAMAZE
RAPADI	1. Grazia PISANO (CA/CAPL)	
I.M.T. (CA/CAPL)	1. Fabienne LOUIS	
CENTRE HOSPITALIER OUEST VOSGIEN Conseil de Surveillance	1 : le Maire de droit – pas de désignation	
CENTRES HOSPITALIERS MATTAINCOURT/MIRECOURT CENTRE HOSPITALIER LAMARCHE	1. Cyrille JEANNOEL 1. Cyrille JEANNOEL	
M.C.L 4 membres maxi – pas de suppléant	1. Jean-Marie ROCHE 2. Mathieu FURGAUT 3. Cyprien LEMAIRE 4. Jean-François MERLIN	
COMITE DE GESTION CENTRE SOCIAL	1. Claudine DAMIANI 2. Grazia PISANO 3. Emile ELHOMSY 4. Jean-François MERLIN	
ORCHESTRE HARMONIE 4 membres maxi – pas de suppléant	1. Jean-Marie ROCHE 2. Allan MARQUES 3. Jean-José DA CUNHA 4. Sandrine FARNOCCHIA	
COMMISSION LOCALE INSERTION	1. Fabienne LOUIS	1. Sandrine FARNOCCHIA
GROUPE INTERET CYNEGETIQUE	1. Patrice BERARD	
ASSOCIATION VILLES JOHANNIQUES	1. Allan MARQUES	
SOLOREM	1. Patrice BERARD	
ASSOCIATION COMMUNES FORESTIERES Délégué Forêts	1. Patrice BERARD	1. Jean SIMONIN
SDEV	Délégué communal au Comité Local de l'Ouest Vosgien 1. Patrice BERARD	
SECURITE ROUTIERE	1. Sébastien HARROY	
CORRESPONDANT DEFENSE	1. Cyrille JEANNOEL	
CONFERENCE DES FINANCEURS DE LA PREVENTION ET DE LA PERTE D'AUTONOMIE	1. Claudine DAMIANI	1. Emile ELHOMSY



LISTE SERVICES EXTERIEURS	TITULAIRES	SUPPLEANTS
COMITE ETHIQUE VIDEO PROTECTION	Membres élus 1. Patrice BERARD 2. Sébastien HARROY 3. Florence LAMAZE Membre Conseil Sage 1. Daniel WEBER Membres Autres Associations 1. Martine VAUTIN 2. Jean-Marie THIEBLEMONT	Membres élus 1. Rachel PAUTRAT 2. Allan MARQUES 3. Jean-François MERLIN Membre Conseil Sage 1. Anne-Marie DUBAIL Membres Autres Associations 1. Stéphane DUFOUR 2. Claudine DAMIANI
SDIS – Correspondant	1. Patrice BERARD	
DEONTOLOGIE – 1 Référent	1. Daniel GILTARD	
SYNDICAT DES EAUX DE LA FREZELLE ET DU VAIR	1. Hervé AURY 2. Gilles HOCQUARD 3. Antoine WEINBISSINGER	1. Philippe EMERAUX
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT (AFR)	1. Philippe EMERAUX (de droit)	
COMITE DE JUMELAGE	L'ensemble du Conseil Municipal est membre de droit	

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,



Simon LECLERC.

